

Le sénateur BOUFFARD: Voici un autre aspect. A supposer qu'il n'y ait pas de clôture et qu'un animal, cheval, mouton, porc ou autres bestiaux, s'aventure sur la voie ferrée, le propriétaire de l'animal serait-il responsable des dommages causés à la compagnie de chemin de fer? Cela pourrait bien arriver. Si le cultivateur est déjà établi dans cette région et que la compagnie y aménage une voie ferrée, quelle sera l'attitude de la compagnie de chemin de fer dans de telles circonstances?

Le sénateur STAMBAUGH: L'avocat de la compagnie de chemin de fer a déclaré qu'il était très facile pour le colon de se faire dédommager, mais je sais que cela est faux. J'ai eu trois chevaux tués sur la voie ferrée et je n'ai jamais reçu aucune compensation de la compagnie, pourtant j'ai bien essayé. L'avocat de la compagnie est venu me voir et n'a pas manqué de dresser l'épouvantail. La compagnie agira de même à l'égard de ces colons si une bête à cornes, par exemple, se fait tuer sur la voie ferrée. Il y a des colons dans cette région et aussi des éleveurs de bestiaux. On devrait ériger une clôture aux passages à niveau. Si la compagnie de chemin de fer entendait ériger des clôtures aux passages à niveau lorsqu'il y a lieu de le faire, elle ne demanderait pas que cet article soit incorporé au projet de loi. Si elle entendait réellement compenser les dommages causés de cette façon elle n'aurait pas tenu à cette exemption qui, à mon avis, devrait être supprimée.

Le sénateur ASELTINE: Sauf erreur, il n'y a pas de bêtes à cornes ni de chevaux dans cette région à l'heure actuelle.

Le sénateur STAMBAUGH: Il y en a un certain nombre. Je connais bien la région pour l'avoir parcourue. Comme je l'ai dit au Sénat hier soir, toute la région n'est pas propice à l'agriculture, mais on y trouve quand même du sol arable.

Le sénateur ASELTINE: Quoi qu'il en soit, la compagnie est responsable.

Le sénateur STAMBAUGH: Quant à moi, je soutiens le contraire. De plus, je vous dirai que j'ai causé brièvement avec un membre de la Commission des transports qui m'a dit que si cet article n'était pas rayé du projet de loi, la compagnie, dans de telles circonstances, ne serait pas responsable.

Le sénateur DUPUIS: Monsieur le président, à mon avis, il y aurait lieu de prendre le vote pour connaître l'attitude du Comité à ce sujet. Je crois que quelqu'un devrait proposer que l'article 8 soit supprimé du projet de loi.

Le sénateur MACDONALD (*Brantford*): Monsieur le président, je pense que nous devrions supprimer cet article en entier ou, pour le moins, les trois dernières lignes.

Le sénateur POWER: Monsieur le président, à mon avis, l'objet de cet article est d'esquiver toute responsabilité. Je crois que le National-Canadien se fiche pas mal d'avoir ou de n'avoir pas à comparaître devant la Commission des transports, mais c'est l'élément responsabilité qui la préoccupe. Tout le fond du paragraphe est compris dans ces trois dernières lignes.

Le sénateur HORNER: Je me suis rendu à Whitecourt et j'ai parcouru cette région l'automne dernier. Apparemment, les députés de l'Ouest qui siègent à la Chambre des communes ne se sont pas opposés à cet article parce que, selon moi, l'époque de la rase campagne est révolue. Aujourd'hui, les gens tiennent à protéger leurs troupeaux des camionneurs qui font des incursions dans cette région pour enlever des animaux; c'est pourquoi les éleveurs tiennent à maintenir leurs troupeaux en enclos. La pleine campagne n'existe plus comme autrefois. Voilà pourquoi personne ne s'est opposé à cet article. Je ne m'oppose pas du tout à ce que cette disposition vise cette partie du Canada. Aucun rapide n'empruntera cette voie ferrée et peu nombreux seront les trains qui y